



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 5 NOVEMBRE 2022

1. RAPPORT D'ACTIVITE

Le Président fait part du rapport d'activité de l'association au cours de l'exercice écoulé.

Après discussion, ce rapport est approuvé à l'unanimité.

2. RAPPORT FINANCIER

Le Président fait part du rapport financier de l'association au cours de l'exercice écoulé.

Après discussion, ce rapport est approuvé à l'unanimité.

3. DISCUSSION DES DOSSIERS SUIVIS PAR L'ASSOCIATION

3.1 RUE DE LA PLAGE : suite à l'assignation par la Ville des propriétaires et exploitants des 2 restaurants devant le juge judiciaire, nous avons confié à Me. Bach, avocat à Bordeaux, le soin de faire en notre nom une « intervention volontaire à titre principal » dans la procédure engagée par la Ville. Le texte de l'assignation rédigé par l'avocat de la Ville nous a en effet semblé très insuffisant.

3.2 LES GREPINS : suite au désistement de dernière minute de la Ville, et sans nous en informer, de la demande de classement faite en commun avec les 4 associations, nous avons lancé une pétition pour la sauvegarde du patrimoine architectural des Grépins : avec plus de 1 600 signatures recueillies en très peu de temps, cette pétition a connu un grand succès. Par ailleurs, la possibilité subsiste d'obtenir une labellisation comme « architecture contemporaine remarquable ». De son côté, le Maire a déclaré publiquement que le foncier des Grépins resterait propriété de la Commune, sans cependant préciser le moyen de financement (le texte publié récemment dans le dernier N° de « Presqu'île » à ce sujet, est en revanche moins péremptoire...).

3.3 VILLAGES OSTREICOLES : il est de plus en plus évident que la convention passée en 2012 pour 18 ans entre l'Etat et la Ville pour la gestion des attributions d'AOT pour les cabannes d'habitation n'est plus adaptée aux problèmes posés par ces attributions. Nous souhaitons que cette convention, qui se termine théoriquement en 2030, soit modifiée, en particulier afin de permettre un meilleur accès aux salariés de l'ostreiculture et de la pêche.

3.4 ETUDE ADS ET SUR-TOURISME : nous avons transmis au Maire ainsi qu'aux consultants nos remarques critiques sur la façon dont la première phase de cette étude (« diagnostic ») a été traitée. Sans réponse de leur part, nous nous apprêtons à saisir le GIP LITTOTAL (partenaire et financeur de cette étude), afin que les phases suivantes soient menées de façon plus professionnelle.

3.5 FORET USAGERE DE LA TESTE : nous avons participé à 2 réunions auxquelles l'ADDUFU nous avait conviés, afin d'envisager la constitution d'un « collectif d'associations pour défendre le droit d'usage », suite à l'incendie de l'été dernier. Nous avons exprimé notre plein accord pour défendre le droit d'usage au cas où les mesures prises après l'incendie le remettraient en cause. Simultanément, nous avons aussi

exprimé les principes qu'il nous semble pertinent d'appliquer pour la constitution de ce collectif : ne pas faire obstacle aux travaux de protection contre l'incendie, nécessité d'une expertise scientifique indépendante pour la régénération de la forêt, mise en place d'une gouvernance collégiale. Ces souhaits sont restés sans réponse de la part de l'ADDUFU et nous avons donc suspendu notre adhésion au collectif envisagé.

3.6 PROJET « HORIZON » : la Ville nous a invité à participer à une réunion de présentation du projet de restructuration de l'accès à la Plage de l'Horizon (Cap Ferret). Dans un premier temps, cet accès deviendrait piétonnier pendant les 2 mois d'été. Ensuite, le recul du trait de côte obligera probablement à relocaliser le poste de secours ainsi que la gare du petit train. La piétonisation entraînera la suppression de 11 places de stationnement sur l'Avenue de l'Océan et d'une centaine sur l'Avenue de l'Atlantique : la Ville n'a pas souhaité s'exprimer sur ce sujet ... En revanche, le projet de piétonisation et de paysagement de la portion concernée de l'Avenue de l'Océan a été apprécié par toutes les personnes présentes. L'ASPLCF propose de plus de prévoir une zone de dépose-minute à proximité du rond-point, et d'aménager un accès handicapés.

3.7 PC 33 bd. de la Plage : l'association estime qu'au delà des irrégularités probables dans l'octroi de ce PC (notamment du fait de l'irrégularité de la construction antérieure), il est très malvenu d'ajouter un nouveau restaurant qui n'ouvrira probablement qu'en saison estivale : à la fois ce nouveau restaurant créera des nuisances importantes pour les riverains, et à la fois il participe à une politique « tout-tourisme » que nous rejetons pour notre Presqu'île. Sans compter que le PC comporte une terrasse de 200 m² (soi-disant inaccessible au public) qui ne manquera pas de finir par être utilisée à des fins commerciales et qui risque de faire école (cf. Frédélian ...).

3.8 CONSULTATION D'OPERATEURS POUR DU LOGEMENT ABORDABLE : la Ville a lancé en juillet dernier un « APPEL A OPERATEURS URBAINS ET IMMOBILIERS POUR LA REALISATION DE PROGRAMMES DE LOGEMENTS » AVENUE DE LA PRESQU'ILE - AVENUE DE LA MAIRIE - SITE DE LA FORGE ». Cette consultation a été préparée par des études préalables de plusieurs consultants, à la fois urbanistes et juristes, et la Municipalité était restée très « discrète » à notre égard sur les résultats de ces consultations. Cet appel à opérateurs, fondé sur un montage en bail emphytéotique de 65 ans (la Ville restant propriétaire du foncier) similaire à celui annoncé oralement par le Maire pour les Grépins, confirme les 2 principes suivants qui semblent orienter la politique du logement de la Ville : 1. elle ne veut pas passer par le processus OFS/BRS (Organisme de Foncier Solidaire/Bail Réel Solidaire) pourtant reconnu par de nombreuses collectivités pour constituer l'outil le plus pertinent pour faire du logement abordable, 2. elle veut rester entièrement maîtresse des attributions de logements, tant en locatif qu'en accession, ce qui exclut l'intervention d'un bailleur social et le droit à l'APL pour les habitants.

3.9 EXTENSION DU « SUPER U » DE CLAOUÉY : Il s'agit d'un projet d'extension de 600 m² de la surface de vente ainsi que de la construction d'un parking-silo de 3 niveaux. Notre association considère qu'un parking-silo risque de constituer une nuisance visuelle grave dans un environnement qui doit rester celui d'un village sous les pins. Par ailleurs l'avant-projet présenté fait l'impasse sur la logistique de livraison, ce qui nous fait craindre qu'une partie du bois de pins qui jouxte, à l'Ouest, le site soit nécessaire pour les camions de livraison.

3.10 CORPS MORTS : Les corps morts dits écologiques vont être mis en place dès la saison prochaine. On rappellera que l'objectif est de protéger du ragage des chaînes les zones de zostère même s'il n'existe pas pour l'instant de cartographie des zones à protéger ! Mais il fallait se lancer pour ne pas voir s'envoler la dotation de 400 000€ promise par le Parc Naturel Marin. Plus de 200 corps morts de ce nouveau type sont prévus. La technologie retenue est celle d'un câble en dynéma avec une bouée intermédiaire et un système pour rattraper le mou en fonction du marnage. Ces corps morts seront achetés par la Mairie et délégués pour leur mouillage aux 3 sociétés habituelles. Souhaitons pour nos bateaux qu'ils résistent ; on verra plus tard les conditions d'hivernage !